

La région de Lanaudière demeure en zone rouge

Joliette, le 4 mars 2021 – Alors qu’il a été annoncé que la région sociosanitaire de Lanaudière demeure, pour l’instant, au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), le CISSS tient à rappeler à la population l’importance de respecter les mesures et les consignes sanitaires en place.

Malgré la diminution du nombre de décès et d’hospitalisations dans la région depuis janvier, le nombre quotidien de nouveaux cas est encore suffisamment élevé pour nécessiter une grande prudence. De plus, l’émergence des nouveaux variants appelle à redoubler de vigilance.

Parmi les mesures en vigueur en zone rouge, rappelons les suivantes :

- Couvre-feu entre 20 h et 5 h;
- Ouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques;
- Ouverture des musées et des bibliothèques;
- Activités extérieures rassemblant un maximum de 8 personnes ou les occupants d’une même résidence privée.

Notons que les rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés demeurent interdits. Toutefois, une personne seule, avec ses enfants s’il y a lieu, peut se joindre aux occupants d’une seule autre adresse pour former un groupe stable. Le télétravail obligatoire est maintenu, au même titre que les assouplissements concernant les piscines publiques, les patinoires et les cinémas. En zone rouge, les consignes concernant les lieux de culte sont également maintenues, soit un maximum de 10 personnes, à l’exception des funérailles qui sont limitées à 25 personnes au maximum.

En outre, certaines activités parascolaires au préscolaire, au primaire et au secondaire pourront reprendre dès le 15 mars, en groupes-classes uniquement.

Si la situation épidémiologique le permet, des ajustements supplémentaires pourraient être apportés au cours des prochaines semaines quant aux salles de spectacle, aux lieux de culte et aux sports.

Dans tous les cas, le respect des consignes sanitaires demeure essentiel.

Citation :

« J’encourage les citoyens de Lanaudière à garder le moral et à poursuivre leurs efforts afin de réduire la transmission, notamment dans le contexte des variants, car ceux-ci portent fruit. De même, je remercie les commerçants et les propriétaires d’entreprises de la région qui redoublent d’efforts pour mettre en place les mesures sanitaires appropriées afin d’assurer la sécurité de la population. J’invite celle-ci à encourager l’achat local et à profiter des infrastructures régionales sécurisées. C’est en se conformant aux consignes que notre région progressera vers le palier orange. »

Dre Lynda Thibeault, directrice de santé publique par intérim de Lanaudière

Liens connexes :

Pour en connaître davantage sur le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle : msss.gouv.qc.ca/presse.

Pour en savoir plus sur le coronavirus et les mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://Quebec.ca/coronavirus).

- 30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : **Pascale Lamy**
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca